

Réf: Dossier 349013

Avis de constitution

SOCIETE « AM OPTIQUE TELECOM »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI-LOT 126-ILOT  
07, Lot 126, Ilot 07

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 19/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AM OPTIQUE TELECOM »

Objet : PRESTATIONS DE SERVICES INFORMATIQUES, TELECOM, ELECTRONIQUES ET ELECTRIQUES - VENTES DE MATERIELS, ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, TELECOM, ELECTRONIQUES ET ELECTRIQUES. - FOURNITURE DE MATERIELS, ENGIN ET EQUIPEMENTS BTP. - ETUDES, RECHERCHES ET ANALYSES DANS LES DOMAINES INFORMATIQUES, TELECOM, ELECTRONIQUES ET ELECTRIQUES.

Capital 1,500,000 F CFA divisé en (150.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 150 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE DJIBI-LOT 126-ILOT  
07, Lot 126, Ilot 07

Dirigeant(s) M AMANI FRANCOIS-XAVIER (COGÉRANT), M COULIBALY ALASSANE (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-08270 du 21/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans



Pour Avis

Le CEPICI